

Jeudi 15 juin 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-09

COMPLÉMENT DES TARIFS DE LA FABRIQUE FORMATION

Le jeudi 15 juin 2023 à 14h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Michel KELEMENIS - Bénédicte LEFEUVRE - Clémence PARODI - Virginie PIN - Elodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Adeline DUMON a donné sa procuration à Michaël DIAN
Richard GALY a donné sa procuration à Jean-Pierre RICHARD
Bruno GENZANA a donné sa procuration à Virginie PIN
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI
Muriel MAYETTE-HOLTZ a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT ABSENTS :

Josy CHAMBON - Chantal EYMEOUD - Gilles RIPERT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991, modifiée par le Décret n°2020-689 du 4 juin 2020, et plus particulièrement l'article 7-1,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération N°2022-15 du Conseil d'Administration d'Arsud du 2 février 2022 portant sur la mise à jour des tarifs de la Fabrique formation,

VU la délibération n°2022-46 du Conseil d'Administration d'Arsud du 14 décembre 2022 relative au débat d'orientation budgétaire 2023,

VU la délibération n°2023-04 du Conseil d'Administration d'Arsud du 6 février 2023 adoptant le Budget Primitif 2023,

Accusé de réception en préfecture
Le 28 Juin 2023 à 10h02
Date de réception préfecture : 20/06/2023

Considérant :

- Qu'il est nécessaire de fixer des tarifs à la demi-journée des formations « intra »,
- Qu'il convient de mettre à jour la grille tarifaire des modules de formations,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'adopter la grille tarifaire pour les stagiaires telle qu'elle est fournie en annexe.

Les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011 et 012 du Budget d'Arsud.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 15 juin 2023

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE



GRILLE TARIFAIRE FABRIQUE FORMATION

Tarif normal : 40 €/h :

Le tarif normal concerne les personnes affiliées à un fonds d'assurance formation ou opérateurs de compétences -OPCO- (salariés, intermittents) ou en cas de prise en charge directe par la structure employeuse ou les collectivités.

Tarif individuel : 25 €/h :

Le tarif individuel est appliqué aux personnes en activité prenant en charge la formation à titre personnel ne bénéficiant pas d'un financement par un fonds d'assurance formation ou étant micro-entrepreneur.

Tarif réduit : 15 €/h :

Le tarif réduit est proposé aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (financement AIF ou personnel), ainsi que pour les personnes touchant le RSA et les étudiants.

Tarif formation Intra :

À la demande d'une structure, Arsud peut mettre en place une formation sur-mesure adaptée aux besoins de ses salariés. Cette formation se déroule généralement dans les locaux de la structure. La formation sera réalisée après devis d'ARSUD expressément accepté par le demandeur.

- 1000€ par jour de 1 à 5 personnes hors VHR, pour un intervenant
- **650€ par demi-journée de 1 à 5 personnes hors VHR, pour un intervenant**
- 1500€ par jour de 6 à 10 personnes hors VHR pour un intervenant
- **800€ par demi-journée de 6 à 10 personnes hors VHR, pour un intervenant**
- Tarif sur demande à partir de 11 personnes et plus, ou dans le cas de multiples intervenants